Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu
700, boul. Yvon-L'Heureux Nord, Belœil (Québec) J3G 0S8
450 467-8668

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ EXTERNE

Adoption d'un règlement d'emprunt pour les études et démarches préalables liées à la Caserne 25

Beloeil, le 2 novembre 2026 – Lors de sa séance du 15 octobre dernier, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a adopté le Règlement d'emprunt 2026-026 décrétant une dépense de 1 498 400 $ et un emprunt du même montant visant l'acquisition éventuelle d'un immeuble, la réalisation des plans et devis d'architecture, d'ingénierie et d'architecture du paysage, ainsi que les études techniques requises relativement au projet de construction de la future Caserne 25 à Saint-Basile-le-Grand.

La Régie tient à préciser qu'il s'agit d'une première étape préliminaire dans la mise en œuvre du projet. L'adoption du règlement d'emprunt constitue une étape préparatoire essentielle permettant de réaliser les études, les analyses et les plans requis afin de mieux définir le projet et d'évaluer les possibilités de financement gouvernemental.

Bien que le projet de nouvelle caserne fasse partie des orientations retenues par les élus, cette étape ne constitue pas un engagement définitif à réaliser l'ensemble des travaux de construction. Les décisions futures seront prises à la lumière des résultats des études, des coûts projetés et des programmes de financement qui pourraient être disponibles.

Cette démarche permettra notamment à la Régie de disposer de l'information nécessaire pour déposer, le cas échéant, une demande dans le cadre d'un programme de subvention gouvernementale et de poursuivre l'analyse du projet sur des bases solides et documentées.

Historique de la Caserne 25

Depuis 2019, la Régie évalue différentes options afin de répondre aux besoins futurs de la Caserne 25. Le bâtiment actuel, construit en 1966, a connu plusieurs vocations avant d'être converti en caserne incendie. Au cours des dernières années, plusieurs sites potentiels ont été analysés en fonction des besoins opérationnels et des contraintes applicables. En 2025, une portion d'un terrain municipal située sur la rue Principale à Saint-Basile-le-Grand, à proximité de l'aréna, a été identifiée comme une option jugée favorable. La Régie et la Ville de Saint-Basile-le-Grand poursuivent leur collaboration afin d'évaluer l'intégration harmonieuse d'une éventuelle caserne dans ce secteur.

Conformément aux dispositions applicables aux régies intermunicipales, le règlement d'emprunt devra également être adopté par les conseils municipaux des six villes membres de la Régie, soit Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil.

– 30 –

Source : Pierre-Damien Arel, directeur général, secrétaire-trésorier
Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu
450-467-8668 #2507 | incendie@risivr.ca | www.risivr.ca